

MAP-FRANCE-MARCEL

(4 Place Armand Carrel 75019 Paris)

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive le 1^{er} octobre 2015

Version 1.4 du 1^{er} octobre 2015.

Le 1^{er} octobre 2015 à 12 heures, les fondateurs de l'association [MAP-FRANCE-MARCEL](#) se sont réunis en assemblée générale constitutive au 4 Place Armand Carrel 75019 Paris.

Sont présents :

- « M. Don Foresta », demeurant « 4, place Armand Carrel 75019 Paris »
- « M. Philippe d'Anfray », demeurant « 34, boulevard de Palaiseau 91120 Palaiseau »
- « M. Jean-Marie Dallet », demeurant « 11, rue Saint-Ausone 16000 Angoulême »
- « M. Benoît Lahoz », demeurant « 6, traverse de la Cascade 13007 Marseille »

L'assemblée générale désigne M. Don Foresta en qualité de président de séance et M. Philippe d'Anfray en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association, son règlement intérieur et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts et de règlement intérieur ;
- adoption des statuts et du règlement intérieur ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts. Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée, qui approuvent à l'unanimité la démarche proposée, l'action de création de l'association avec les statuts et le règlement intérieur proposés. M. Philippe d'Anfray présente ensuite les actions déjà engagées (achat d'un nom de domaine, création d'un site internet, etc.) dans la perspective de la création de l'association. Ces actions sont approuvées à l'unanimité.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{re} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts et le règlement intérieur dont les projets lui ont été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^e délibération L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil :

- « M. Don Foresta », artiste chercheur, demeurant « 4, place Armand Carrel 75019 Paris », président de l'association ;
- « M. Philippe d'Anfray », ingénieur, demeurant « 34, boulevard de Palaiseau 91120 Palaiseau », trésorier de l'association ;
- « M. Jean-Marie Dallet », maître de conférence, demeurant « 11, rue Saint-Ausone 16000 Angoulême », secrétaire de l'association ;
- « M. Benoît Lahoz », metteur en scène, demeurant « 6, traverse de la Cascade 13007 Marseille », secrétaire-adjoint de l'association.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2015

M. Don Foresta (Président)

M. Philippe d'Anfray (Trésorier, secrétaire de séance)

